

CODE DE CONDUITE CAMPUS CERIA-COOVI

COOVI

CERIA



PRÉAMBULE

Le campus est un domaine privé, ouvert au public. Ce règlement a pour objet le vivre ensemble sur le campus pour l'ensemble des personnes qui le fréquentent, tant pour la communauté néerlandophone que francophone. Il ne peut avoir pour conséquence de modifier les différents règlements édictés par les établissements scolaires ou les règlements de travail de la COCOF ou de GO

1. SECURITÉ

- Les personnes suivantes ont un accès libre au campus : membres du personnel, étudiants et élèves, prestataires externes, personnes ayant reçu une invitation, fournisseurs agréés
- Les visiteurs doivent demander l'autorisation à l'entrée principale auprès du poste de garde
- Toute personne présente sur le site adopte un comportement citoyen et respectueux de l'environnement du campus.

En cas d'urgence : appeler le numéro 02/526 71 01

2. NEUTRALITÉ & RESPECT DES DIVERSES CROYANCES

Le campus est un espace dédié à l'enseignement, la formation et la recherche. Des milliers de personnes, jeunes et adultes, s'y côtoient. Les écoles sont liées aux réseaux d'enseignement public non confessionnel. Différents règlements d'ordre intérieur s'appliquent en fonction des communautés linguistiques, des niveaux d'enseignement et des spécificités de chaque établissement. Le prosélytisme religieux, philosophique ou politique est strictement interdit sur le campus. Il est demandé à chacun d'adopter un comportement neutre et ouvert à la diversité, sans signe ostentatoire d'appartenance à une religion ou un courant politique.

3. PERSONNEL D'ENCADREMENT

Une équipe d'assistants d'éducation est présente sur le campus durant tout le temps scolaire. Leur rôle est d'assurer des missions d'accueil, d'information, d'assistance et de gestion des interactions auprès des personnes présentes sur le(s) campus, afin de contribuer au bien-être du collectif et à la bonne image du campus.

4. TRI DES DÉCHETS

Le campus CERIA-COOVI est engagé dans une politique de réduction et de tri des déchets. Des poubelles de tri sélectif sont mises à disposition sur l'ensemble du campus. Toute personne se rendant sur le campus utilisera ces poubelles à bon escient pour garder un campus propre.



5. CAMPUS NON-FUMEUR

En application des différentes réglementations liées à l'usage du tabac et des substances illicites (haschich, cannabis, ...) il est strictement interdit de fumer et vapoter sur le campus et à moins de 10 mètres des entrées.

6. ALCOOL

Tenant compte des effets potentiellement néfastes sur la santé, la consommation d'alcool est également interdite, à l'exception de son usage au sein des restaurants didactiques, à l'occasion des cours d'œnologie, dans le cadre d'activités de formation ou de recherche, dans des activités d'apprentissage conformes à la réglementation de GO ou de la COCOF et des réceptions officielles.

7. MOBILITÉ

Le campus est un espace protégé pour les piétons, cyclistes et autres usagers à mode actif. L'entrée sur le campus en voiture est réservée à :

- Pour la partie centrale du campus : fournisseurs et personnes à mobilité réduite ayant reçu une autorisation individuelle
- Pour le stationnement côté Drève : sur base d'un accès lié à la plaque minéralogique de la voiture, sur base d'une autorisation expresse obtenue auprès de COOVI ou de la COCOF

La vitesse est limitée à 10 km/h sur l'ensemble du campus.

L'accès avec des trottinettes de location est interdit.

8. PRATIQUE DU SPORT

La pratique du sport est encouragée sur le campus du CERIA, aux endroits prévus à cet usage. Quelle que soit la pratique sportive, elle se réalise en respectant les infrastructures (terrain et matériel) et dans une tenue adaptée au terrain et au sport pratiqué.

9. RESTAURANTS

Différents restaurants sont ouverts sur le campus :

- Le Free Flow (B5) : restaurant bicommunautaire ouvert à tous les élèves, étudiants, travailleurs et pensionnés de la COCOF/GO/VGC
- Le restaurant « Pavillon » (B22) : ouvert aux élèves et membres du personnel du LAB Marie Curie et de l'Ecole Jules Verne pour les repas chauds
- Le restaurant de l'Ecole Jules Verne : ouvert uniquement aux élèves et membres du personnel de cet établissement
- Le restaurant didactique NId (B17) : ouvert aux personnel, étudiants et visiteurs ayant réservé leur table
- Le restaurant didactique Fr (B6) : ouvert au personnel, étudiants et aux visiteurs ayant réservé leur table

10. MAGASINS

Deux magasins sont ouverts sur le campus, suivant un horaire affiché sur les portes des bâtiments :

- Le magasin de COOVI (B3)
- Le magasin du CERIA (B2)

11. DIVERS

Il est interdit de pêcher, de nager ou de s'approcher dangereusement des étangs.

Il n'est pas autorisé d'entrer sur le campus avec un animal de compagnie, à l'exception des chiens spécifiquement dressés pour une tâche précise (gardiennage, accompagnement de personnes non-voyantes ou malades, dératisation ...)

La faune du campus doit être respectée : toute atteinte au bien-être animal est passible de poursuites pénales.

Certaines zones du campus sont interdites au public : elles sont délimitées par un affichage ad hoc

